

RAYMOND KERVAZO

49 ANS

MARIÉ, UN ENFANT

COMMERÇANT (2e arrt.)

PRÉSIDENT ACTIF ET FONDATEUR DU C.A.C.B.

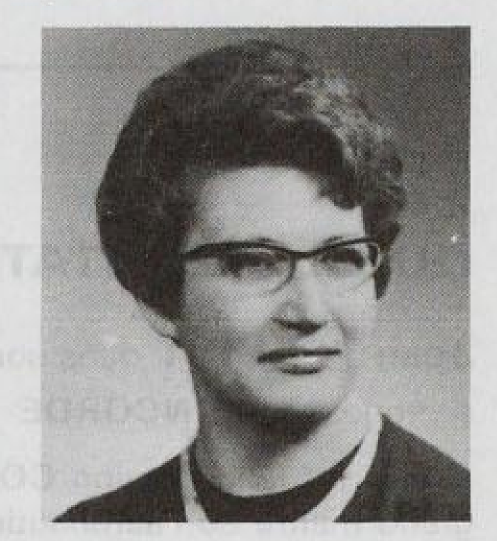
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ MUTUALISTE « UNION DES TRAVAILLEURS DE FRANCE »

ADMINISTRATEUR DE LA MAISON « LA BRETAGNE A PARIS »

CHEVALIER DU MÉRITE SOCIAL

MÉDAILLE DE BRONZE DE LA RECONNAISSANCE ARTISANALE FRANÇAISE

Candidate suppléante



Mlle Marie-Thérèse SAUTIER

45 ANS

SECRÉTAIRE DE DIRECTION (3e arrt.)

Centre Démocrate Jean-Lecanuet
Parti Radical J.-J. Servan-Schreiber

Mouvement réformateur : le changement dans le calme

Une économie garantissant à chacun la sécurité

Le premier effort : pour le « troisième âge »

Les Réformateurs garantissent une pension de 1.000 frs minimum à toute personne âgée.

La retraite sera « libérée » : chacun décidera librement du moment de la prendre, à partir de 60 ans.

Aucun salaire inférieur à 1.000 francs

C'est une question de dignité. Les Réformateurs en font une question de principe. Chacun doit pouvoir vivre, décemment, de son travail.

Sécurité pour les artisans, commerçants et autres travailleurs indépendants

Leur retraite sera prise en charge par un régime de Sécurité Sociale vraiment général.

Des aides seront accordées aux commerçants et artisans victimes de mutations économiques.

La T.V.A. sera simplifiée et la patente progressivement abandonnée.

Justice pour les rapatriés

Une indemnisation équitable leur sera accordée pour les biens dont ils ont spoliés.

Une Sécurité Sociale pour tous

C'est une promesse vieille de 26 ans : le Mouvement Réformateur s'engage à la mettre en application.

Un objectif : couvrir les besoins réels. Sans étatisation (la Sécurité Sociale sera gérée par ses bénéficiaires). Sans totalitarisme (les régimes complémentaires seront maintenus).

Un principe : destinée à tous, la Sécurité Sociale doit être financée par tous, proportionnellement aux besoins de chacun.

La réforme fiscale : la justice par la clarté

L'impôt aujourd'hui : l'injustice dans l'obscurité.

Le système fiscal Réformateur : la justice par la clarté.

La fraude sera combattue, car c'est un vol à votre détriment.

Les exonérations injustifiées seront supprimées.

Les petits et moyens héritages ne paieront plus aucun droit de succession.

Ces droits, par contre, seront progressifs pour les grandes fortunes.

Les impôts sur la consommation (principalement la T.V.A.) seront considérablement diminués. Ces impôts, en effet, sont aveugles, donc injustes, puisqu'ils frappent aussi lourdement les Français les moins aisés que les plus riches.

Seuls les réformateurs ont chiffré leur projet

Les collectivités régionales verront leurs responsabilités augmentées, et recevront 15 milliards de francs supplémentaires. Mais ce n'est qu'un simple **transfert, sans aucun impôt nouveau.**

Les mesures nouvelles coûteront 20 milliards de francs par an (10 % du budget de l'État) :

- 10 milliards pour doubler l'allocation vieillesse
- 6 milliards pour doubler les équipements collectifs (en 5 ans)
- 4 milliards en allègements fiscaux et amélioration de l'emploi.

Ces charges seront couvertes par :

- 10 milliards d'économie sur les dépenses inutiles 'excès de dépenses militaires et subventions indues de l'État à certaines entreprises)
- 10 milliards en amélioration des recettes de l'État : réduction de la fraude et augmentation de la consommation résultant de l'expansion générale.

Enfin, à raison d'un rythme de croissance de 5 % par an, l'État disposera d'environ 10 milliards de plus par an : 50 milliards en 5 ans, qui seront redistribués en équipements collectifs (hôpitaux, routes, téléphone).

Cette **« prime de croissance » mesure la dynamique du Projet Réformateur.**

QUELQUES CITATIONS

Jean FERNIOT dans son livre **« ÇA SUFFIT »** Grasset, 1973.
a propos du **CONCORDE**

« Ainsi fut lancé l'avion **CONCORDE,** sur cette simple parole du Général **DE GAULLE,** au général **PUGET,** alors grand maître de l'aéronautique nationalisée : Nom de Dieu, nous ferons Concorde !

Ayant moi même commis l'indécence, étant reçu en audience par le Général de faire observer, avec toutes les formes, qu'il faudrait vendre l'appareil, j'entendis le président de la République me répondre : Bah ! on a fait ric-rac avec Caravelle, on fera peut être ric-rac avec Concorde ! »

Général STEHLIN, Député Centriste d'opposition du 16e arrondissement, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air : dans son livre **LA FORCE D'ILLUSION,** Laffon, 1973 : a propos de notre défense nationale.

« Face aux centaines de têtes nucléaires soviétiques, la France dispose de 36 Mirage IV avec chacun une bombe, de 18 fusées stratégiques et de deux sous-marins portant des fusées à têtes nucléaires. Comment cela pourrait dissuader un adversaire préparé à repousser une attaque des U.S.A. ? Pas un avion, pas une fusée française ne passeraient à travers les mailles du réseau de défense soviétique. En même temps, l'armée classique est délaissée ; les forces de manœuvre ne sont pas correctement équipées, la défense opérationnelle du territoire est inexistante, faute de crédits pour l'organiser. Et malgré tout, imperturbablement l'armée voit grossir le nombre des appelés qui viennent passer un an dans les casernes et dont on ne sait que faire. Prétendre défendre le territoire français avec ses seuls moyens propres relève non seulement de l'illusion mais de l'irresponsabilité. Il est plus grave de donner l'illusion de la défense que de n'avoir pas de défense du tout ».

Roger PRIOURET, au micro de R.T.L., le 2 février 1973 :
« Ce qui me paraît ahurissant dans cette affaire du Concorde, c'est la réaction presque triomphante des dirigeants des sociétés intéressées. Les Américains ne veulent pas de nos avions, eh bien tant pis ! Nous continuons.
« Je dis que ceux qui ont cette attitude devraient être sanctionnés par l'autorité dont ils dépendent, c'est-à-dire le gouvernement. Car, depuis deux ans, ils ont répandu des calomnies contre l'homme politique qui montrait les risques du projet et qu'on traitait d'agent américain. » (1)

(1) Roger PRIOURET fait, bien entendu, allusion à M. Jean-Jacques SERVAN-SCREIBER.

SCEDIP - Paris.

Vu le Candidat.